

Notes pour les parents

ANNÉE 2020-2021

Réinscriptions

Introduction du Proviseur

Présentation du budget

Tarifs 2020/2021

Budget

Calendriers et modalités



JUIN 2020

Introduction du Proviseur

Chers parents,

C'est une année encore bien particulière qui s'achève au Lycée français de Caracas, cette crise sanitaire mondiale nous aura fait traverser de nombreuses incertitudes, mais ensemble nous les avons surmontées !

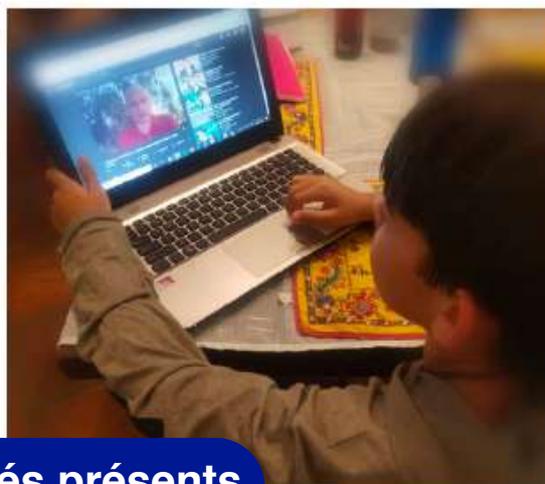
L'année scolaire avait pourtant bien commencé. Placée sous le signe du renouveau, vos enfants avaient inauguré de nouveaux espaces, tous flambants neufs : une nouvelle maternelle avait été livrée incluant le mobilier et le matériel pédagogique, un nouvel espace de restauration et des terrains de sport dont une cancha de Futsal ! Les améliorations pédagogiques étaient également un marqueur fort avec notamment l'avènement du plan numérique en secondaire (tablettes et cartable numérique), le projet Voltaire et de nombreuses autres innovations pour tous les niveaux. Et voilà que le COVID-19 s'invita dans le monde et que nous fûmes brutalement stoppés de toute activité ! Trois jours plus tard démarrait le programme d'enseignement à distance qui a pris le relais pour conduire les apprentissages de vos enfants jusqu'à ce jour.



Salle de motricité

L'année scolaire est au final une réussite : entre 95 et 100 % des enfants nous sont restés fidèles et ont réalisé les travaux demandés par leurs professeurs, les programmes ont été bien avancés et le fonctionnement par cycle permettra l'an prochain de poursuivre là où l'on s'est arrêté. Les examens ont été aménagés en contrôle continu. 100 % des enseignants sont restés sur le territoire et ont répondu en totalité aux attentes qui étaient nécessaires (ce n'est pas le cas dans les autres écoles internationales !). L'entrée dans le numérique s'est faite par la grande porte : outils ultras modernes permettant des visioconférences de grande qualité, logiciels destinés à l'enseignement à distance, Padlets en arts, culture, sciences, EPS... la mobilisation de tous les enseignants et l'accompagnement du Lycée français ont permis de proposer un programme haut de gamme répondant aux standards requis dans le réseau de l'AEFE.

95-100% des élèves ont participé aux programmes à distance



100% des enseignants sont restés présents



Mon Lycée à distance



Afin de soutenir les efforts de ses enseignants, le lycée français a par ailleurs décidé d'aider les enseignants locaux à disposer d'un accès Internet de qualité. Le Lycée a acheté pas moins de 15 modems Movistar avec ligne téléphonique et Internet pour une valeur unitaire de 160 dollars américains. Le Lycée subventionne 50 % de la valeur de l'installation et le solde est payé par les enseignants en 10 versements mensuels de 8 dollars US.

Pour pouvoir travailler à distance, les enseignants doivent avoir accès à l'internet, mais aussi être équipés d'un matériel informatique de bonne qualité. Le département informatique a lancé une enquête pour savoir comment se compose le matériel informatique des enseignants locaux. Au cas où l'équipement d'un enseignant ne serait pas considéré comme compatible avec les besoins de l'enseignement à distance, nous proposerons l'achat d'un nouvel ordinateur. Le matériel sera remboursé en plusieurs versements, qui varieront en fonction de la valeur du matériel et des moyens financiers de l'enseignant.

Tous ces efforts et toute l'énergie que nous avons mis au service de notre dispositif d'enseignement ont concouru à sa réussite, mais permettront de le rendre encore plus performant dès la rentrée prochaine...

En prévision d'une fermeture maintenue des établissements au Venezuela, nous avons pris la première décision de programmer la rentrée à une date plus éloignée que d'habitude : le lycée français reprendra ses activités le 21 septembre. Nous sommes ainsi prêts pour offrir à nos élèves une rentrée virtuelle s'il se faisait, en espérant que cela ne dure pas trop longtemps pour eux ! Une école c'est en effet des enseignements académiques, mais c'est aussi un lieu de rencontre et de socialisation et vous pouvez compter sur nous pour organiser au mieux la reprise des cours en présentiel dès que cela sera possible !

Une subvention pour soutenir l'effort technologique des professeurs locaux

Voici donc venu le moment de la réinscription de votre enfant pour la rentrée prochaine, cette réinscription a deux volets : un volet administratif et un volet financier. Nous avons voulu partager dans cette note les détails du budget de l'an prochain en faisant un effort de transparence pour vous apporter une information claire et limpide.

Seule une adaptation particulière est prévue pour les élèves de TPS, PS et MS si la reprise se faisait à distance. La rentrée des enfants de TPS, PS et MS sera alors reportée jusqu'à ce que les cours puissent avoir lieu, en tout ou en partie, en face à face.

Si tel est le cas, les familles n'auront pas à payer la deuxième tranche des frais de scolarité et le paiement des frais mensuels sera suspendu jusqu'à ce que la situation soit régularisée. Un nouveau calcul des frais de scolarité sera effectué pour les enfants de ces classes-là. En cas de suspension totale des cours, l'école remboursera aux familles la valeur du premier versement.

Pour tous les autres élèves, la date de rentrée (présentielle ou distancielle) est prévue de 21 septembre.

Rentrée 2019



Rentrée prévue : 21/09/20

Presentación du budget par le Director Administratif et Financier

Le conseil directeur de la Fondation Colegio Francia, réuni le 11 juin dernier, a approuvé par unanimité le budget prévisionnel de la prochaine année scolaire ainsi que les tarifs.

Ce budget a été élaboré en prenant en compte la situation que vit le pays, comme la majorité des pays dans le monde, en conséquence de la pandémie du COVID-19. Les orientations étaient de limiter au maximum l'augmentation des droits d'inscription et des droits de scolarité mensuels. A cette fin, les droits d'inscription ont été diminués par rapport à l'an passé, ce qui a permis de répartir une partie des droits d'inscription sur toute l'année scolaire, sans compter une conséquence positive pour les familles qui scolarisent au Lycée au moins deux enfants, la réduction pour nombre d'enfants scolarisés s'appliquant uniquement sur les droits de scolarité mensuels.

Pour des raisons d'ordre fiscal (facturation soumise à l'IVA), tous les paiements qui étaient additionnels aux droits de scolarité seront inclus dans les mensualités. C'est notamment le cas de l'assurance scolaire obligatoire, les fournitures scolaires, manuels, livres, cahiers d'exercices, tablettes et sorties pédagogiques d'une journée.

Jusqu'à la date du 28 septembre 2020, Les familles qui s'acquitteront de la totalité des droits de scolarité mensuels bénéficieront d'une réduction exceptionnelle de 10%.

Seule la cotisation APE fera l'objet d'un règlement séparé. Celle-ci s'établit à 20 € par famille.

Une nouveauté pour cette année pour nos élèves de l'école maternelle, une collation sera servie dans la matinée, ce qui évitera aux parents de préparer la « lonchera » à la maison.

Réduction exceptionnelle de 10%

Globalement, sans prendre en compte les prestations qui sont désormais incluses dans la scolarité, l'augmentation est de 6%.

Le budget a été calculé sur la base de 402 élèves qui se répartissent de la façon suivante :

- Maternelle = 63 élèves
- Primaire = 147 élèves
- Collège = 111 élèves
- Lycée = 81 élèves

Augmentation de 6%.

Les tarifs pour l'année scolaire 2020/2021 sont joints à cette communication ainsi que le calendrier des réinscriptions.

Les autres recettes sont constituées des droits d'examens (destinés à couvrir les dépenses de voyages, séjours, indemnités de correction des épreuves écrites et orales, dépenses de mutualisation, frais administratifs et de réception), de la facturation aux employés du Colegio Francia des frais annexes inclus cette année dans les mensualités et la subvention bourses scolaires du gouvernement français.

Le montant total des recettes prévisionnelles de fonctionnement s'établit à 2 683 250 €.

Une lonchera préparée par le Lycée et plus à la maison

Tarifs de scolarité

Tarifs 2020-2021

	Droits d'inscription	Mensualités		
		1er enfant	2eme enfant	3ème enfant
TPS	1.500,00 €	3.700,00 €	3.145,00 €	2.405,00 €
PS	1.500,00 €	3.700,00 €	3.145,00 €	2.405,00 €
MS	1.500,00 €	3.700,00 €	3.145,00 €	2.405,00 €
GS	1.500,00 €	3.700,00 €	3.145,00 €	2.405,00 €
CP	1.770,00 €	4.000,00 €	3.400,00 €	2.600,00 €
CE1	1.770,00 €	4.000,00 €	3.400,00 €	2.600,00 €
CE2	1.770,00 €	4.000,00 €	3.400,00 €	2.600,00 €
CM1	1.770,00 €	4.000,00 €	3.400,00 €	2.600,00 €
CM2	1.770,00 €	4.000,00 €	3.400,00 €	2.600,00 €
6EME	2.080,00 €	4.000,00 €	3.400,00 €	2.600,00 €
5EME	2.080,00 €	4.000,00 €	3.400,00 €	2.600,00 €
4EME	2.080,00 €	4.000,00 €	3.400,00 €	2.600,00 €
3EME	2.080,00 €	4.000,00 €	3.400,00 €	2.600,00 €
2DE	2.020,00 €	4.000,00 €	3.400,00 €	2.600,00 €
1ER	2.020,00 €	4.000,00 €	3.400,00 €	2.600,00 €
TER	2.020,00 €	4.000,00 €	3.400,00 €	2.600,00 €

Principales modifications

Les dépenses de fonctionnement des services généraux ont été calculées sur la base de celles prévues au budget 2019/2020.

Les principales modifications concernent les rubriques suivantes :

- Bourses de l'établissement : les crédits prévisionnels sont en baisse de 36 000 €, cela est dû principalement à la sortie du Lycée des élèves de terminale mais aussi à une réduction de 10% de l'aide apportée l'an dernier à certaines familles.
- Une provision de 20 000 € est constituée afin de pouvoir aider les familles qui se trouveraient en difficulté en conséquence de la pandémie. Une circulaire spécifique sera envoyée aux familles prochainement.
- Réduction exceptionnelle de 10% pour paiement anticipé des mensualités (voir supra).
- Réduction pour nombre d'enfants scolarisés dans l'établissement : conséquence de l'augmentation des mensualités et de la diminution des droits d'inscription.
- Contribution AEFE
 - o Aide apportée par l'AEFE : pour l'année 2019/2020 l'aide de l'AEFE destinée à l'ensemble du Colegio Francia est toujours considérable. L'aide globale par élève était de 5 851 € en 2018, en 2019 cette aide s'est élevée à 7 587 €, soit une augmentation de 35%. Le montant total de l'aide apportée par l'AEFE s'est élevé à 3 651 941 € pour l'année civile 2019.



- Participation à la rémunération des personnels résidents : pour l'année prochaine nous disposerons de 22 personnels résidents. Trois postes sont supprimés à la rentrée (2 professeur des écoles et 1 professeur certifié d'histoire géographie) mais deux autres ont été créés (transformation des postes d'EPS et de Lettres expatriés). En principe, le Lycée devait reprendre les paiements de la participation à la rémunération des personnels résidents à compter du 1^{er} janvier 2021 sur la base d'un taux de remontée de 21%. Compte tenu de la situation difficile que traverse le Lycée nous devrions rester exonérés pour la prochaine année scolaire, cela représente une économie de 150 000 euros pour l'établissement.

- ISVL (Indemnité spécifique de vie locale, indemnité perçue mensuellement par chaque professeur résident, cette prime varie en fonction du pays et prend en compte divers éléments comme le cout et les conditions de vie) : Nous avons repris les paiements de cette indemnité depuis le 1^{er} janvier 2020, pour l'année 2020/2021 le paiement pour une année entière sera de 430 000 €.

- Heures supplémentaires, primes statutaires : la totalité de ces rémunérations accessoires sont reversées à l'AEFE pour un montant prévisionnel de 28 300 €.



- Contribution au fonctionnement du réseau AEFE (PFC participation forfaitaire commune) : Cette année le taux est revenu à la valeur initiale soit 6% du montant des droits d'inscriptions et des mensualités.

-Dépenses liées au recrutement de 2 nouveaux personnels résidents à recrutement différé : ces recrutements en France impliquent des frais de voyage, de déménagement, d'installation, de rémunération locale et de protection sociale pendant les trois premiers mois.

- Billets d'avion : $1200 \text{ €} \times 2 = 2\,400 \text{ €}$
- Prime d'installation : $1\,250 \text{ €} \times 2 = 2\,500 \text{ €}$
- Rémunération locale (salaire brut indiciaire France) : estimée à $3\,000 \text{ €/mois}$ soit $18\,000 \text{ €}$
- Assurance CGEA et protection sociale = $1\,000 \text{ €}$

-Masse salariale locale

- Section française : conformément aux engagements pris à la suite de la mission AEFÉ de 2018, la rémunération locale des employés de la section française a été revalorisée à compter du 1^{er} septembre 2019. Pour cette année, nous ferons quelques ajustements techniques mais il n'y a pas d'augmentation générale des salaires en dehors de l'augmentation de 2% prévue par la convention collective. Pour le personnel enseignant deux postes sont créés, un en Histoire Géographie (remplacement de Monsieur Chergui) et un autre pour l'école primaire (remplacement de Madame Mammes et de madame Arvigne). Pour les personnels non enseignants, le poste de Conseillère d' Education occupé par Madame Charlotte Lopez est supprimé, Madame Lopez sera nommée responsable du CDI en remplacement de Madame Nadal.
- Section commune : en application de nos engagements envers l'AEFE nous allons dollariser le salaire des employés de la section commune afin de les protéger de l'hyperinflation.

Dépenses pédagogiques

- Provision article 142 : cette année nous allons commencer à régulariser la constitution de la provision obligatoire pour départ volontaire des employés. Nous avons prévu de constituer cette provision sur 5 ans (20 000 €/an, provision totale 100 000 €).
- Dépenses pédagogiques : calculées comme l'an passé sur la base de 50 € par élève. Le montant total des crédits pédagogiques s'élève à 77 250 € qui se répartissent de la façon suivante :
 - Dépenses pédagogiques = 37 250 €
 - CDI et BCD = 7 500 €
 - Manuels scolaires et licences numériques = 10 000 €
 - Projets pédagogiques = 20 000 €
 - Transports pédagogiques (sorties d'une journée au plus) = 2 500 €

Ne sont pas pris en compte les dépenses de matériel informatique qui sont comptabilisées en opérations en capital.

- Sécurité : deux projets en cours
 - Une demande de subvention pour la rénovation de la loge des gardiens, le système de vidéosurveillance et le renforcement de la sécurité dans les différents points d'accès à l'établissement. Nous sommes en attente de la réponse de l'AEFE.
 - Professionnalisation du service de sécurité par le recours à une société spécialisée. De nombreux contacts avaient été pris mais en raison de la quarantaine nous n'avons pas pu avancer davantage sur ce dossier. Nous reprendrons les contacts en septembre. Dans l'hypothèse où le recours à une société spécialisée se concrétise pendant la prochaine année scolaire, nous devons alors modifier le budget.

Total des dépenses de fonctionnement = 2 453 477.57 €

Résultat attendu = + 230 172.43 €

Budget



VENEZUELA

COLEGIO FRANCIA

EUROS
1,0000000000

BUDGET DE L'ANNEE CIVILE 2020 2021 en EUROS

Conventions

Code établissement :	L'établissement est-il propriétaire des terrains :		oui
Chef d'établissement : Jean Marc AUBRY	L'établissement est-il propriétaire des bâtiments :		OUI
	Le cas échéant, montant du loyer :	- €	
	Le cas échéant, intérêts d'emprunts		- €

EFFECTIFS	élèves				personnels			
	total élèves	français	nationaux	étrangers	total	locux	résidents	expatriés
2020	402	92	292	19	102	79	20	3
2019	404	115	270	19	111	83	22	6
2018	0				0			

EUROS	fractions scolaires annuelles au 01/09 2019			fractions scolaires annuelles au 01/09 2020			% augmentation		
	français	nationaux	étrangers	français	nationaux	étrangers	français	nationaux	étrangers
maternelle	4.640,00 €	4.640,00 €	4.640,00 €	5.200,00 €	5.200,00 €	5.200,00 €	12,07%	12,07%	12,07%
Primaire	5.315,00 €	5.315,00 €	5.315,00 €	5.770,00 €	5.770,00 €	5.770,00 €	8,56%	8,56%	8,56%
Collège	5.395,00 €	5.395,00 €	5.395,00 €	6.080,00 €	6.080,00 €	6.080,00 €	12,70%	12,70%	12,70%
Lycée	5.305,00 €	5.305,00 €	5.305,00 €	6.020,00 €	6.020,00 €	6.020,00 €	13,48%	13,48%	13,48%
Autres	- €	- €	- €	- €	- €	- €	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!
Autres	- €	- €	- €	- €	- €	- €	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!

Dépenses de fonctionnement (Cl. 6)	2020	2019	VARIATION
	Total fonctionnement	2.453.477,57 €	2.108.798,85 €
dont entretien (615)	55.000,00 €	55.000,00 €	0%
dont rémunérations (64)	532.662,08 €	474.642,33 €	12%
dont charges (65)	1.336.958,29 €	1.102.306,52 €	21%
dont participation (657.81)	- €	- €	0%
dont ISVL (657.84)	429.790,00 €	324.981,33 €	32%
dont contrib réseau AEFÉ (658.8)	131.879,56 €	83.737,08 €	57%
dont exonérations et bourses locales	418.346,75 €	369.232,00 €	13%
dont provisions et amortissements (68)	51.000,00 €	26.000,00 €	96%
Dépenses d'investissement (Cl. 2)	2020	2019	VARIATION
Total investissement	150.000,00 €	423.771,33 €	-65%
dont autre corporel (218)	55.000,00 €	159.113,76 €	0%
dont matériel (215)	10.000,00 €	6.000,00 €	0%
Recettes de fonctionnement (Cl. 7)	2020	2019	VARIATION
Total fonctionnement	2.683.650,00 €	2.481.301,00 €	8%
dont ressources propres (70)	2.376.950,00 €	2.222.601,00 €	7%
dont produits scolaires (706.1)	1.589.100,00 €	1.187.760,00 €	34%
dont subventions AEFÉ (741)	303.700,00 €	255.700,00 €	19%
dont autres subventions (744)	- €	- €	0%
dont bourses (741.14)	300.000,00 €	252.000,00 €	19%
Recettes Investissement	2020	2019	VARIATION
Total investissement	51.000,00 €	26.000,00 €	96%
dont provisions (15)	25.000,00 €	- €	#DIV/0!
dont dotations (28)	26.000,00 €	26.000,00 €	0%
résultat exercice	230.172,43 €	372.502,15 €	-38%

RATIOS		2020	2019
% Charges personnels (64 + 657.8) / dépenses de fonctionnement (bourses et exonérations)		59,56%	58,62%
% Recettes scolaires (706) / recettes de fonctionnement		88,57%	86,35%
% Charges de personnels (64+657.8) / recettes scolaires		42,83%	40,70%
coût par élèves (total fonctionnement hors 68 et hors service spéciaux/nbre élèves)		5.976 €	4.957 €

C.A.F	euros	Fonds de roulement	131.172,43 €	(avec provisions)	106.172,43 €
montant ISVL	429.790 €	Autonomie nombre de jours (variation)	20	jours	16
taux ISVL	100,00%	Montant participation	- €		
		taux participation à la rémunération des résidents			0%

Investissements : cette année nous ferons une pause dans notre programme d'investissements

150 mil euros d'investissements

- Les priorités sont les suivantes :

- Toilettes primaire
- Toilettes secondaire (50% à la charge de la section vénézuélienne)
- Réaménagement de la caisse et création d'un espace réception/accueil (50% à la charge de la section vénézuélienne)
- Equipement de la cuisine de l'école primaire
- Insonorisation et rénovation de la vie scolaire (50% à la charge de la section vénézuélienne)
- Rénovation de la salle des professeurs et toilettes (50% à la charge de la section vénézuélienne)
- Achat de rideaux pour les salles de classe du secondaire
- Installation du Wifi au cycle 3 et au secondaire
- Complément d'équipements informatiques et tablettes

Le montant total des investissements est de 150 000 € (cette année ce sont plus de 400 000 €).

Variation du fonds de roulement = + 131 172 .43 €

La fiche tarifs, le calendrier des réinscriptions et une fiche de synthèse sur la structure du budget 2020 / 2021 sont joints en annexe.



Jean-Marc Aubry.
Proviseur



Michel Lemoigne
Directeur Administratif et Financier

Processus de réinscriptions et modalités 2020-2021

Le processus de réinscription de vos enfants pour la prochaine année scolaire 2020/2021 suit les mêmes règles que celles mises en place l'année dernière, les droits de scolarité se divisent entre droits d'inscription et mensualités.

A compter du 29 juin 2020 vous pourrez télécharger le contrat de prestations de services éducatifs pour l'année scolaire 2020/2021 sur le site EDUKA. Le contrat est à remplir en deux exemplaires pour chaque enfant scolarisé, il devra être retourné signé au lycée pour le 15 juillet au plus tard. L'adhésion au contrat est obligatoire, elle prouve l'acceptation des normes financières et du règlement intérieur en vigueur à la date de la rentrée scolaire (disponible sur EDUKA).

Avant toute chose nous vous rappelons que seules les personnes à jour avec la caisse du Lycée pourront procéder à la réinscription, et ce quelque soit le montant du.

Les droits d'inscription seront payés en deux versements identiques, le premier paiement jusqu'au 17 juillet et le second jusqu'au 28 août.

Les droits d'inscription sont :

29 juin contrat disponible sur EDUKA

- Dus chaque année pour tout les élèves et ils doivent être payés avant la rentrée des classes
- Dus exclusivement en devises (Euros ou dollars américains)
- Payables dès maintenant par transfert bancaire sur les comptes en Euros et en USD ouverts en France à la Banque Transatlantique au nom de la « Fondation Colegio Francia », ou à partir du lundi 6 juillet en espèces à la caisse du Lycée après avoir demandé un rendez-vous sur le système de réservation par internet mis en place en raison de la pandémie. Le dernier jour de fonctionnement de la caisse est fixé au 17 juillet (une circulaire spécifique sera envoyée avant le 2 juillet aux familles).

Les droits de scolarité annuels fractionnés en dix mensualités :

- Payables uniquement en devises (Euros ou dollars américains)
- Payables par transfert bancaire sur les comptes en Euros et en USD ouverts en France a la Banque Transatlantique au nom de la « Fondation Colegio Francia », ou en espèces à la caisse du Lycée à partir du 24 aout après avoir demandé un rendez-vous sur le système de réservation par internet mis en place en raison de la pandémie.
- Payables jusqu' au 5 de chaque mois de septembre à juin (pénalités de retard de 20 euros en cas de non-respect du calendrier des paiements)
- Une réduction exceptionnelle de 10% sera accordée aux familles qui règlent la totalité des mensualités jusqu' au 28 aout 2020.

Pour les paiements en dollars américains, le taux de change appliqué sera celui de la chancellerie française en vigueur à la date du crédit du transfert bancaire ou à la date du paiement pour les opérations en espèces.

Le taux de change de chancellerie peut changer les 1^{er} et 16 de chaque mois, vous devez vérifier le taux sur le site :

<https://www.economie.gouv.fr/dgfip/tableau-des-taux-change-chancellerie>

Les inscriptions sont faites en ligne sur le portail EDUKA. Elles seront ouvertes à compter du 29 juin 2020. Le représentant légal fournira l'ensemble des documents et informations demandés et procédera ensuite au paiement selon les modalités présentées précédemment.

Une réduction exceptionnelle de 10% si la famille s'acquitte de la totalité de la scolarité de l'année avant le 28 septembre



Seront autorisées reprendre les cours uniquement les élèves dont l'inscription aura été validée et dont le contrat de prestations de service éducatif aura été signé par un membre du comité directeur de la Fondation. L'ensemble de la documentation demandée devra avoir été fournie.

Les élèves boursiers du gouvernement français payeront les droits de scolarité conformément à la notification envoyée par le Consulat. La cotisation APE de 20 € par famille n'est pas comprise dans la bourse et devra être payée en septembre.

APE : 20 euros par famille

Modalités pour les demandes d'aide pour les élèves non français :

Des aides à la scolarité peuvent être accordées sur la base de critères sociaux et exclusivement à des élèves ne possédant pas la nationalité française et qui bénéficient déjà d'une bourse de l'établissement. La rénovation de la bourse n'est pas automatique, un nouvel examen de la situation économique de la famille sera fait et l'on prendra aussi en compte les résultats scolaires et l'assiduité.

Cette année, en raison de la crise sanitaire, la possibilité de demander une aide de l'établissement sera étendue aux élèves du Collège, et exceptionnellement de primaire. Les critères seront identiques à ceux utilisés pour le renouvellement des bourses accordées pour l'année 2019/2020.

Aides pour les élèves non français

Les familles qui demandent une bourse doivent :

- Être à jour avec la caisse du Lycée
- Avoir effectué le premier versement des droits d'inscription (sera remboursé en cas de refus de la bourse si la famille renonce à l'inscription)
- Déposer une demande d'aide entre le 2 juillet et le 9 juillet en fournissant l'intégralité des documents demandés.



Jean Marc AUBRY

Proviseur



Michel LEMOIGNE

Directeur Administratif et Financier

